

2.23 Amélioration des capacités de l'UICN en matière de gestion stratégique de l'information et de la technologie de l'information

NOTANT que l'on constate, depuis 10 ans, une croissance et un essor sans précédent des outils et des méthodes en matière de technologie et de gestion de l'information comprenant l'expansion des réseaux informatiques mondiaux, les progrès rapides de systèmes informatiques plus abordables et la capacité fortement accrue de manipuler documents, cartes et images électroniques;

RECONNAISSANT qu'un «fossé numérique» mondial s'est creusé entre ceux qui ont accès aux réseaux et ressources de technologie de l'information et ceux qui n'y ont pas accès, et que l'UICN devrait jouer un rôle de premier plan pour garantir l'accès aux ressources et effacer les inégalités au sein de la communauté de la conservation;

NOTANT l'importance des mesures prises par l'UICN et par plusieurs autres organisations pour établir le Système d'information sur la conservation de la biodiversité (BCIS), aux fins d'effacer les inégalités mentionnées dans le paragraphe précédent;

NOTANT EN OUTRE que plusieurs initiatives importantes prises par l'UICN pour contribuer au BCIS (notamment le projet PARC, le Service d'information sur les espèces, la Bibliothèque numérique de l'UICN, le Système d'information sur la gestion des écosystèmes, et le Système d'information sur le droit de l'environnement), amélioreront la capacité de l'Union de fournir des informations sur la conservation à ses membres, ses Commissions et son personnel;

SOULIGNANT que ces initiatives méritent un soutien ferme et constant de la part de l'UICN;

CONSTATANT qu'en dépit de toute l'efficacité dont a fait preuve le Groupe de gestion de l'information de l'UICN, avec la modicité des ressources humaines et matérielles dont il dispose actuellement, l'UICN n'a pas encore prévu et mis en œuvre une application optimale de la technologie de l'information et des ressources qui sont aujourd'hui accessibles et communément utilisées par de nombreuses organisations plus petites;

RAPPELANT qu'il importe d'atteindre les objectifs du Domaine de résultats stratégique 6 (*Information et communication*) du Programme global de l'UICN;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. CONFIRME que l'UICN doit s'engager sérieusement et avec détermination à construire une infrastructure de technologie et de gestion de l'information à sa mesure et conforme à sa mission internationale.
2. CHARGE le Directeur général d'identifier, en consultation avec les membres et les Commissions, les ressources nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un plan stratégique relatif à la technologie de l'information qui soit adapté à la mission internationale de l'Organisation et aux sous-programmes du Secrétariat et qui appuie la mise en œuvre du Programme global de l'UICN.
3. DEMANDE au Directeur général de recruter, en collaboration étroite avec le Groupe de gestion de l'information de l'UICN, un groupe d'experts bénévoles à l'échelle de l'Union,

parmi les Commissions et les membres, afin d'entreprendre une étude détaillée et de mettre au point le plan stratégique relatif à la technologie de l'information.